

Procès-verbal de la Commission de quartier 12

Contrat de quartier durable Magritte

Date : jeudi 26 septembre 2019

Lieu : Ecole Jacques Brel

Heures : 18h15 – 20h30

Présents

- Habitants: P. ADOPKO, S. DEFRANCE, D. VERDEN, K. VERMEERSCH, A. DIRICKX, H. HAMADACH
- Secteur associatif : B. FRANCO (Sources d'harmonie), S. DECLERCQ (Maison médicale), W. HAUWAERT (Stop Terminus), O. VITRY (Collectif Jules Lahaye), N. GRIMBERGHS (l'Abordage), W. RAEYEN (GC Essegem)
- Secteur public : A. ROUSSEAU (Commune), H. DOYEN (Commune), V. PIROTTIN (Commune)

Excusés : J-F. DELVAUX (Commune), J. Di VINCENZO (LOJEGA), L. LANOY (CPAS), E. JANSSENS, P. MICHIALINO (LOJEGA), F. VERWIMP (Hub.brussels), S. VANDERHAEGHEN (école J. Brel), S. SAHOULI (Habitant), P-M. ZALESKI (Habitant), M. PETIT (Région), M. JANSSENS (Commune), E. LE TEXIER (comité Magritte)

Absents : A. MAHMOUDI (FSE Crew), D. PATERNOTTE (habitante), E. FUERTES GONZALES (Habitant), F. GROOTEN (VGC), M. BOUBKER (Centre averroès-Mosquée), T. NTAMASHIMIKIRO (Habitante), J. VAN DER AUWERMEULEN (Habitant), B. COLSON (Bonnevie)

Non-membres : F. REMACLE (commune), M. WAUTERS (commune), M. CABOCHE (suède 36), C. SAMSON (ERU), C. DE ZUTTERE (ERU), M. BASTIN (BRUSSEAU)

Introduction

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la CoQ 11
2. Présentation de l'avant-projet (modifié) CHA 02
3. Présentation du projet MAG 07 : « Toutes dans la rue »
4. Divers : démarrage projet COL 05

Aurore Rousseau ouvre la COQ en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et en présentant l'ordre du jour. Le PV de la COQ 11 est approuvé.

1) Présentation de l'avant-projet CHA 02

Margaux Caboche du bureau d'architectes Suède36 présente l'avant-projet CHA 02 (en annexe). Elle aborde les différentes pierres d'achoppements au projet et son remaniement : La rue J. Lahaye, Le carrefour Lahaye-Bravoure-Essegem dit La Charnière, le square Blabla, le parvis du site Essegem et la petite rue Essegem.

Commentaires/Questions-Réponses :

- Monsieur Bastin de BRUSSEAU rappelle que malgré les modifications du projet, celui-ci reste ambitieux au niveau de la gestion des eaux de pluies et permettra de mettre en œuvre une véritable solidarité bassin-versant.

- Le collectif Stop Terminus demande quels avaloirs seront supprimés dans la rue de la Bravoure.
- K. Vermeersch demande si le projet artistique sur le sol de la rue Jules Lahaye pourrait encore se réaliser ?
 - Le bureau d'étude n'a pas retenu l'option car les dessins au sol s'abiment vite, le projet ne leur semblait dès lors pas assez durable.
- K. Vermeersch s'interroge sur la nécessité de retirer les arbres dans la rue Jules Lahaye.

La commune et le bureau d'étude répondent que la question s'est reposée mais les arguments en faveur de l'abattage sont beaucoup plus nombreux : largeur des trottoirs pas aux normes, soulèvement des dalles par les racines, problème d'élagage des arbres dans les caténaies, nuisances pour les habitants : présences d'insectes, insécurité, ombre,...

- K. Vermeersch regrette néanmoins le manque de participation citoyenne pour trancher la question de l'abattage des arbres. Il reste avec l'impression que la décision a peut-être été vite prise et sans que chacun puisse s'exprimer.
- K. Vermeersch demande quand aura lieu l'enquête publique
 - Le CQD répond que la date n'est pas encore déterminée puisque la demande de permis est en cours de traitement auprès de la Région. Le CQD espère que l'enquête publique aura lieu entre le mois d'octobre et novembre. Afin de permettre à tous les habitants de prendre connaissance du projet, une Assemblée générale est organisée le 24 octobre 2019.

2) Projet MAG 07 : « Toutes dans la rue »

Clea Samson de l'asbl « Etudes et recherches urbaines » présente le projet Toutes dans la rue en cours de réalisation dans le périmètre du CQD Magritte (présentation en annexe).

Commentaires/Questions-Réponses :

- Stop Terminus est perplexe quant à la vision qui se dégage du quartier, notamment sur le manque de fréquentation de certains lieux comme le square blabla. Stop Terminus demande quand les observations ont été menées ?
 - C. Samson répond que les observations sur le square blabla ont eu lieu au mois de juillet, dans l'après-midi, qu'elles ne sont peut-être pas parfaitement représentatives du vécu de chacun mais que chaque fois qu'elle passe dans ces lieux sa perception est la même. Par ailleurs, ces observations reflètent également le ressenti évoqué chez des habitantes consultées qui estiment les lieux insécurisants et non propice à la détente.
 - H. Hamdach confirme qu'un lieu comme le square blabla est effectivement peu fréquenté. Même si l'une ou l'autre personne s'y installe de temps en temps, ce n'est pas un lieu de rassemblement et de détente.

3) Divers : démarrage du projet COL 05 – projet de réaménagement de la cour des maternelles de l'école Jacques Breil

Aurore Rousseau présente le bureau d'étude sélectionné, le timing du projet, l'esquisse proposée par le bureau d'étude lors du jury et la participation qui est mise en place avec l'école Jacques Breil (présentation en annexe).

4) Questions diverses

- Où en sont les acquisitions prévues dans le cadre du CQD Magritte ?

- Le terrain à l'angle de la petite rue Esseghem/rue Jules Lahaye appartient à la commune, le marché sera lancé en 2020. La commune a commencé la procédure d'expropriation du 88 rue Jules Lahaye, la procédure est en bonne voie. L'offre de la commune a été acceptée pour l'acquisition du terrain petite rue Esseghem, le projet de la maison de quartier est une priorité pour le CQD puisqu'elle pourra accueillir des associations.
- Est-ce que le 78 rue Jules Lahaye est pris en compte ?
 - Le 78 rue Jules Lahaye ne fait pas partie des acquisitions prévues dans le programme de base (c'est un projet de réserve) donc en l'absence de modification de programme du CQD, il n'y a rien à signaler.
- Est-ce que l'acquisition du terrain de la SNCB est toujours en cours?
 - La procédure est difficile, la vente publique a été annulée mais la commune reste en discussion et continue de manifester son intérêt pour le terrain auprès de la SNCB.
- Pourquoi le sens unique de la rue Jules Lahaye n'est-il pas dans le projet CHA02 ?
 - Le sens unique ne fait pas l'objet du permis d'urbanisme et sera traité de manière séparé. Une concertation préalable avec Bruxelles ville est indispensable et est en train d'être mise en place. Néanmoins, des contacts ont été pris avec la STIB pour installer une couleur ocre sur le sol de la rue en cas de mise à sens unique de la rue.
- Et les autres acquisitions prévues par le programme de base ?
 - La commune sera prochainement propriétaire du terrain rue de la Loyauté.
 - En, revanche, l'acquisition de la maison « Draps » est compromise, ce projet devait notamment abriter une nouvelle crèche. Dès lors, la commune a pris contact avec le bureau le bureau d'étude Arter afin de travailler sur la modification de programme qui sera ultérieurement présenté à la COQ.

Aurore Rousseau clôture la réunion en rappelant trois rendez-vous importants :

06/10 : Fête du CQD dans la rue Jules Lahaye

24/10 : Assemblée générale du CQD portant du projet CHA 02

19/11 : COQ 13 portant sur l'avant-projet COL 05
